

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Apportez votre soutien à la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de notre patrimoine, profitez d'une réduction d'impôt.

1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt

Cette souscription est soutenue par la Mairie de Formiguères et l'Association Intercommunale de Sauvegarde Chapelle de Villeneuve en Capcir.

Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien financier.

Les dons en ligne sont possibles et recommandés sur le site internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/1939

- en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone :



Contacts **Adressez vos chèques à :**



↳ **Fondation du patrimoine Languedoc-Roussillon**
2 bis rue Jules Ferry
34000 MONTPELLIER
Tél. : 33 (0) 4 67 92 58 65
E-Mail : fdplanguedoc@wanadoo.fr



↳ **Mairie de FORMIGUERES**
1, place de l'église
66210 FORMIGUERES
Tél. : +33 4 68 04 41 73
E-Mail : accueil@mairiedeformigueres.fr



↳ **Association Intercommunale de Sauvegarde Chapelle de Villeneuve en Capcir**
Place de l'église
66210 FORMIGUERES
Tél. : +33 4 68 04 33 19
E-Mail : chapellevilleneuve@gmail.com

SOUSCRIPTION

Faites un don !

www.fondation-patrimoine.org/1939



LA FONTAINE VOTIVE DE LA CHAPELLE DE VILLENEUVE FORMIGUERES



MAIRIE de
FORMIGUERES

FONDATION
DU
PATRIMOINE

La Chapelle de Villeneuve

Notre Dame de Villeneuve est une chapelle du hameau de Villeneuve de Formiguères.

Elle a été construite en 1735 et contient un retable du 18^{ème} siècle (classé Monument Historique) et deux Vierges à l'enfant, l'une du 14^{ème} siècle et l'autre du 16^{ème} siècle.

C'est une chapelle votive de style montagnard qui avait pour but de rassembler les populations locales. Profondément attaché à ses valeurs ancestrales et à ses traditions, le Capcir garde un trésor inestimable : le Sanctuaire abrite l'antique Madone de Villeneuve.

La légende raconte qu'un jeune pâtre fut attiré par le comportement d'un taureau qui grattait la terre avec insistance. Le jeune homme tenta sans succès d'éloigner l'animal. Il constata que le taureau venait de mettre à jour une statue représentant la vierge Marie avec l'enfant Jésus dans ses bras. C'est à cet endroit qu'on édifia un oratoire.



Quelques siècles plus tard une autre légende raconte l'action d'un prêtre « injustement » emprisonné pour un crime « non commis ». Ce dernier fit vœu que soit construite une chapelle à l'emplacement de l'oratoire si son innocence était reconnue. Sous le maître-autel de la chapelle coule une source qui guérirait des maux de tête et des yeux.

Dédiée à la Vierge Marie, ancrée dans la mémoire collective des Capcinois, elle a joué et joue encore un rôle important sur le plateau du Capcir, notamment dans l'organisation des processions rythmant le calendrier liturgique (lundis de Pâques et Pentecôte, Assomption) ; elle continue à être très fréquentée.

La commune de Formiguères, en partenariat avec l'Association restaure progressivement cet édifice emblématique du Capcir. Ont ainsi été menés depuis bientôt une décennie :

- en 2007 : la réfection de la couverture de la chapelle, qui a mis hors d'eau les intérieurs et le retable,
- en 2011 : la restauration de la fausse-voûte enduite intérieure qui menaçait la sécurité du public,
- en 2013, la restauration des enduits et badigeon du chœur, la restauration du retable et la création d'une vitrine sécurisée d'exposition de la statue de Notre Dame de Villeneuve,
- en 2016, la réfection des enduits et badigeons intérieurs, le confortement structurel et la restauration du clocher-mur et de l'angle Nord-Ouest de la nef.

La commune de Formiguères, toujours en partenariat avec l'Association Intercommunale de Sauvegarde, souhaite maintenant poursuivre la démarche engagée en restaurant la fontaine votive, probable élément fondateur de l'édifice, située en soubassement de la sacristie.



Montant et nature des travaux

Le coût total estimé des travaux de restauration de la fontaine votive est de :

36 651 €H.T.

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration de la « Chapelle de Villeneuve » et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Le montant de mon don est de 50 € 80 € 100 €
150 € autre montant €

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :
 de l'Impôt sur le Revenu **OU** de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune **OU** de l'Impôt sur les Sociétés

Libellez votre chèque à l'ordre de :

Fondation du patrimoine – Chapelle de Villeneuve

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de :

- l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt,

- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 € Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

Code Postal & Ville :

Email :

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par courrier

☞ **Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Chapelle de Villeneuve ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.**

☞ **Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.**

Par internet

☞ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/1939

☞ Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.